



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

courrier

Question écrite n° 76672

Texte de la question

M. Gérald Darmanin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la distribution des plis électoraux. Avant toute élection, chaque électeur reçoit dans sa boîte aux lettres un pli comprenant les professions de foi ainsi que les bulletins des candidats. La distribution de ces plis électoraux, qui doit se faire dans un délai restreint, représente une charge de travail supplémentaire pour les facteurs. Jusqu'à présent, cette surcharge de travail était compensée financièrement. Cependant, la direction de la Poste a décidé de supprimer cette compensation pour la distribution des plis pour les élections départementales. Ainsi, les facteurs verront leur charge de travail augmenter sans pour autant obtenir une compensation. Il souhaiterait donc connaître les raisons de la suppression de cette compensation et savoir si une discussion est envisagée entre la direction de la Poste et le ministère sur l'avenir de cette compensation.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76672

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2103

Question retirée le : 2 février 2016 (Fin de mandat)